



Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 2 avril 2024

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.069

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 28
Représentés : 7
Excusés : 2
Absents : 2

Objet : Budget Ville – Vote du budget primitif pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU², Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoint.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Monique BAILLOT par Joël GRUERE
Marième GADIO par Colette KOEBERLE
Gabin ABENA par Thomas CHAZAL
Fernando PEREIRA par Elisabeth LEGRADE
Fanny KARANI par Djamila RAMIREZ
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD
Julie OZENNE par Patrice ALLIO.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI
Frank GUEX.

ABSENTS : Maryline VIARD
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 20 h 05 en donnant pouvoir à Sophie Mine

² Est arrivé à 19 h14, à compter de la délibération n° 24.068 « Budget Ville – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l’article L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération n°22-440 relative à la mise en place de l’instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 24.017 du 6 février 2024 prenant acte du débat d’orientation budgétaire relatif à l’exercice 2024,

Vu la délibération n 24.067 du 2 Avril 2024 relative à la reprise anticipée des résultats 2023,

Vu l’examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 26 mars 2024 ;

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l’exercice 2024 de la Commune,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 31 voix POUR,

2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - VOTE le budget primitif 2024 en équilibre pour la Commune, tel qu’il est présenté dans la vue d’ensemble et détaillé par chapitres conformément aux tableaux ci-dessous :

Vue d’ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d’investissement :

	BUDGET PRIMITIF 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 704 062,17 €	45 704 062,17 €
Investissement	23 221 411,14 €	23 221 411,14 €
TOTAL BUDGET	68 925 473,31 €	68 925 473,31 €

Détails par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	10 555 802,72 €	013	Atténuations de charges	65 000,00 €
012	Charges de personnel	27 329 310,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 331 231,44 €
014	Atténuations de produits	1 246 867,00 €	73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 284 670,72 €
65	Autres charges de gestion courante	3 157 279,15 €	731	Fiscalité locale	22 557 680,73 €
66	Charges financières	538 352,45 €	74	Dotations, subventions et participations	16 404 374,08 €
67	Charges exceptionnelles	35 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	838 164,90 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		42 862 611,32 €	Total recettes réelles de fonctionnement		44 481 121,87 €
023	Virement à la section d'investissement	1 631 521,44 €	042	Résultat de fonctionnement reporté	2 890,90 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 209 929,41 €	002	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 220 049,40 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		45 704 062,17 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 704 062,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 702 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 277 475,00 €	Dont 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 405 928,21 €
20	Immobilisations incorporelles	357 140,00 €	13	Subventions d'investissements	1 140 296,50 €
21	Immobilisations corporelles	9 134 073,10 €	16	Emprunts et dettes assimilées	8 284 283,44 €

23	Immobilisations en cours	752 951,79 €			
27	Autres immobilisations financières	414 500,00 €			
Total dépenses réelles de d'investissement		13 965 139,89 €	Total recettes réelles d'investissement		17 532 508,15 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 890,90 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 631 521,44 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 607 729,84 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 209 929,41 €
	Restes à réaliser	5 645 650,51 €		Restes à réaliser	2 847 452,14 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		23 221 411,14 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 221 411,14 €
TOTAL DEPENSES		68 925 473,31 €	TOTAL RECETTES		68 925 473,31 €

Article 2 - PRÉCISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240402-24-069a-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Affichage : 04/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 03/04/2024



Th. Chazal